Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_071-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
18 juin 2026

Nombre de membres	
En exercice	**19**
Présents	**14**
Représentés	**03**
Absents	**02**

Sens des votes	
Pour	**17**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Constantin **HAYS**, Karen **LINDSAY AUBERT**, Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Bruno **DUCUING**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Anne **CAPITANT**, Laurent **DUMOLLARD**, Magali **POUEDRAS**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Jean-Pascal **NOBILEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Anne CAPITANT,
Robin **ZAMORA**, ayant donné pouvoir de vote à Isabelle CHARMOILLE
Nicolas **BERGERON**, ayant donné pouvoir de vote à Cyril AUBERT

Absents
Roger **LE VILAIN**, Manee **DEJEANTY**

ENVIRONNEMENT

D 2026 071 16°) Création d'une commission extra-municipale « Mobilités »

Exposé
L'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de créer une ou plusieurs commissions extra-municipales sur toute question d'intérêt communal
Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal

Il est proposé au Conseil municipal de créer une commission extra-municipale « Mobilités » qui a comme objectif principal de définir le cadre d'une participation citoyenne sur le sujet des Mobilités

- la commission sera composée de Port-Louisien.nes volontaires, recruté.es à partir de la rentrée de septembre,
- elle travaillera avec des experts et des associations pour définir l'aménagement (voiture, cycles, piétons, accessibilité, stationnement), par l'identification des points noirs et la définition des parcours de ces différents modes de déplacement basés sur l'expérimentation,
- un autre objectif est de sensibiliser et d'accompagner les habitants de Port-Louis dans l'utilisation des mobilités douces, la Semaine de la Mobilité de septembre 2026 n'étant qu'une première étape

Vu, Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2143-2,

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 15 juin 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_071-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Considérant que la Ville de Port-Louis a engagé une réflexion sur les Mobilités douces dont l'objectif est d'en faire une ville marchable et cyclable pour toutes et tous, via 3 leviers : l'amélioration de l'existant, de nouveaux aménagements et la sensibilisation à la ville active ; En ajoutant que c'est un enjeu de santé public de se déplacer et de lutter contre la sédentarité

Considérant que dans ce cadre, il convient de créer une commission extra-municipale « Mobilités », instance de réflexion dont le rôle sera de formuler des propositions et d'émettre des avis sur les questions et projets relatifs à la Mobilité

Considérant que le rôle de cette commission est consultatif

Considérant que la durée d'existence de cette commission ne peut excéder celle du mandat municipal en cours,

Considérant qu'il est proposé la composition suivante :
- Madame la Maire en qualité de Présidente de la commission,
- Quatre -04- conseillers municipaux dont l'Adjointe chargée des Mobilités, de la Transition Écologique et de la participation citoyenne,
- Douze -12- représentants citoyens représentatifs des différents quartiers,
- Cinq -05- représentants d'experts (agents communaux et de l'Agglomération) et/ou d'associations

Considérant que les réunions de cette commission ne seront pas publiques et seront ouvertes uniquement aux personnes expressément invitées par sa Présidente ou par l'Adjointe chargée de la mobilité

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- **approuve la création de la commission extra-municipale « Mobilités »,**
- **approuve la composition de ladite commission,**
- **désigne les membres du « collège élus » de la commission extra-municipale « Mobilités » à savoir : Isabelle Charmoille, Robin Zamora, Dominique Le Couteur et Nicolas Bergeron**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 06 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Constantin HAYS.

La Maire,
Martine PASGRIMAUD.